Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212201099-20260605-DELI95050626-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
Commune de LANLOUP

Séance du 05/06/2026

Nombre de conseillers : 11 ; en exercice : 11 ; présents : 10.

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 17h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de M. Yannick LE BARS, Maire.

Date de convocation : 01/06/2026.

Présents : Yannick LE BARS, Jacques THORAVAL, Marie-Christine MARCUS, Inès GONSE, Marie José LIBOUBAN, Véronique COLIN, Emmanuel FEINTE, Jocelyne PATUREAU, Philippe DE SAGAZAN, François REBOURS.
Absent : Guénolé LAVAL (procuration à Jacques THORAVAL).
Secrétaire de séance : Jocelyne PATUREAU.

9- Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées

Le conseil municipal avait décidé par délibération du 10 mars d'accorder 350,00 € par enfant de Lanloup scolarisé aux écoles privées environnantes.

Suite à un recours gracieux formulé par l'école Ste Elisabeth-St Vincent de Paimpol M. le Maire propose de porter cette participation à 500,00 € par élève.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la proposition du maire.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Yannick LE BARS.